

La Roche sur Yon, le 1<sup>er</sup> avril 2020

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale de Vendée

à

Mesdames les Institutrices et Messieurs les  
Instituteurs des écoles publiques de Vendée

S/C de : Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale de  
circonscription

Division des Etablissements  
DIVET 4 :  
Gestion collective  
1<sup>er</sup> Degré Public et Formation

Chef de division :  
Sabrina GAUBERT

Dossier suivi par :  
Marie-Blanche NERRIERE

Tél. 02.51.45.72.35  
ce.pub185@ac-nantes.fr

**Objet :** Inscription sur la liste d'aptitude des professeurs des écoles, rentrée scolaire 2020  
**Réf. :** Décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié  
Arrêté ministériel du 28 février 2020

### **I - Conditions requises pour la liste d'aptitude des professeurs des écoles**

Les instituteurs titulaires en fonction qui justifient, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, de cinq années de services effectifs (ancienneté consultable sur I-Prof) peuvent faire acte de candidature sur la liste d'aptitude de professeur des écoles.

La candidature de tous les instituteurs remplissant cette condition de services effectifs en cette qualité est recevable quelle que soit la position dans laquelle ils se trouvent.

Toutefois, les instituteurs en congé de longue maladie ou de longue durée ne peuvent être nommés professeur des écoles qu'après réintégration, subordonnée à l'avis favorable du comité médical départemental.

Les instituteurs en disponibilité ou congé parental ne peuvent formuler une candidature qu'à la condition de solliciter leur réintégration au 1<sup>er</sup> septembre 2020 par courrier joint à l'accusé de réception d'inscription.

Les instituteurs concernés, quelle que soit leur affectation actuelle, doivent faire acte de candidature auprès de l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée.

- **Le serveur sera ouvert du 18 au 28 mai 2020 (minuit)**  
Accès : I-PROF – module SIAP, accessible par la connexion :  
<https://bv.ac-nantes.fr/iprof/> puis identifiant webmail.
- **A compter du 29 mai 2020, un accusé de réception sera envoyé dans I-PROF – SIAP.**
- **L'accusé de réception devra obligatoirement être édité, daté, signé et adressé à la DSDEN de Vendée service DIVET 4, par courrier électronique à l'adresse : [ce.pub185@ac-nantes.fr](mailto:ce.pub185@ac-nantes.fr) pour le 03 juin 2020 – 16h00** délai de rigueur, accompagné, le cas échéant, des photocopies des diplômes non validés dans I-PROF (vérifier quelques jours après votre transmission que votre gestionnaire a bien validé les diplômes que vous avez saisis).

Les enseignants ayant accompli des services en qualité de non-titulaire validés ou en cours de validation, devront le mentionner sur le courrier accompagnant l'accusé de réception, afin que ceux-ci soient pris en compte dans leur barème.



2/2

## **II - Nominations**

La liste des candidats sera établie selon classement par ordre décroissant de barème.

Après avis de la C.A.P.D., la nomination dans le corps des Professeurs des Ecoles sera prononcée, pour les candidats retenus, au 1<sup>er</sup> septembre 2020 sur le poste sur lequel ils sont affectés à titre définitif.

Si après participation au mouvement l'instituteur bénéficie d'une nouvelle affectation, la nomination sera effectuée sur le poste obtenu.

Le nombre d'intégrations dans le corps des professeurs des écoles pour le département de la Vendée au titre de l'année 2020 est fixé par arrêté ministériel du 28 février 2020 à **2**, une liste complémentaire sera arrêtée afin de permettre une nomination dans le cas où un candidat retenu ne pourrait être nommé.

## **III – Durée de l'inscription**

La liste d'aptitude est annuelle.

Je vous informe que vous avez la possibilité de vous présenter au concours interne de recrutement de professeur des écoles. Afin de connaître les modalités d'inscription, il vous appartient de vous adresser à la Division des Examens et des Concours (DEC) du Rectorat de l'Académie de Nantes au 02 40 37 33 19.

Catherine CÔME